Tels sont les moyens de succès que M. Truley a employée auprès du peuple du Nouveau-Brunswick, et je pense que lorsque le commissaire des terres de la couronne réfléchira sur les avantages que les provinces de l'Est ont obtenus de plus que le Canada, il reconnattra que je ne me trompais guère, l'autre jour, en disant que nos hommes publics ont agi très-inconsidérément. On dirait qu'ils se sont mis à l'œuvre avec la ferme détermination d'obtenir la confédération, de l'obtenir à de justes conditions si possible, mais de l'obtenir, peu importent les concessions onéreuses que pourraient exiger les provinces inférieures. (Ecoutez ! écoutes I) Un autre des délégués à la convention de Québec, l'hon. M. WHELAR, de l'Ile du Prince-Edouard, a fait l'énumération de tous les avantages qui seront assurés à cette colonie par la confedération, et il a terminé en disant que cette petite île aurait \$40,000 Par année de plus qu'il ne lui faudra pour subvenir à ses dépenses locales. (Ecoutez!) Tous ces faits pris en considération, je Pense que le gouvernement aurait dû donner plus de temps pour délibérer sur cette metare et pour la perfectionner, ou qu'il devrais an moins la remettre à une autre session. Mais puisqu'il refuse cela et s'oppose à tout changement à n'importe laquelle des résolutions, quelles que soient les objections que l'on y trouve, je crois qu'il est de notre devoir d'exiger que l'on en réfère au peuple. Je crois que l'on va m'objecter que cela est contraire à la pratique anglaise; qu'un appol au peuple de la manière que je le propose est inconnu de la constitution britannique; copendant, on peut faire la même objection l'égard de toute législation et affaires publiques qui diffèrent dans quelque rapport de la manière dont elles se font en Angleterre; mais nous devous tenir compte de ce que notre situation est différente de celle du peuple d'Angleterre, et que notre manière de voir et nos habitudes en fait d'affaires Publiques sont aussi entièrement différentes. Es puisqu'à l'égard de nos affaires munici-Pales nous avons adopté le principe d'en

référer au peuple lorsqu'il s'agit de dépenses d'argent pour des fins spéciales, il ne pourrait résulter aucun mal de l'appliquer à cette mesure. Si le peuple l'adopte et que plus tard il ait à s'en repentir, il n'aura alors personne à blamor que lui-même, et je suis convaincu que ce cas échéant, il en porterait la peine plus patiemment. Mais si nous prenons la voie contraire, ai nous adoptons ce projet dont les conditions sont pour nous désavantageuses, il s'écoulers bien des années avant qu'il soit possible d'y remédier. Pensez-vous, qu'à la demande du Canada, l'île du Prince-Edouard abandonnera le privilége, le droit constitutionnel qu'elle aura acquis par ce projet au fonds qu'elle recevre en sus de ses besoins locaux ? Pas du tout. Terreneuve abandonnera-t-elle as subvention perpétuelle de \$150,000 par année, si elle sait ne pouveir retirer autant du droit d'importation sur ses houilles? Je n'en crois rien. Est-os que la Nouvelle-Ecosse renoncera à son pouvoir d'imposer un droit d'exportation sur le charbon et autres minéraux parce que le Canada trouvere que ce pouvoir lui donne des avantages auxquels elle n'a pas droit ? Assurément non. Le Nouveau-Brunswick renoncera-t-il à son pouvoir de prélever un droit d'exportation sur les bois, ou, à la demande du Canada, consentira-t-il à donner une somme additionnelle pour aider à la construction du chemin de fer intercolonial, dont il profitera beaucoup plus qu'aucuno autre province, pour la raison qu'il va ouvrir en cette province une grande étendue de pays, et mettre en valeur les terres et le bois qui s'y trouvent? Il va sans dire qu'il ne le voudra pas. Nous aurons à nous conformer à notre arrangement, quels que soient les avantages qu'il confère aux autres provinces, quelque désavantageux qu'il soit à nos intérêts. (Ecoutes ! écoutes !) Sous l'union actuelle, on se plaint que, individu pour individu, le peuple du Bas-Canada ne contribue pas au revenu autant que celui du Haut. Si je ne fais pas erreur, je crois me rappeler que dans un discours qu'il fit il y a quelques années à Verchères, le procureur-général du Bas-Canada a dit à ses électeurs que la dépense occasionanée par le rachat des droits seigneuriaux ne pesait que très peu sur le Bas-Canada, attendu que le Haut contribuait pour les deux tiors au revenu du pays; et tous les représentants de la section ouest qui ont travaillé à revendiquer ses droits out de même affirmé qu'elle contribuait dans cette